

TOPIC GUIDES

PIMUN 2018



UNION AFRICAINE



Sommaire

MOTS DE BIENVENUE	2
Introduction au Comité	3
L'Union Africaine.....	3
Histoire du Comité et éventuels changements de politique.....	5
Sujet A : La lutte contre l'insurrection de Boko Haram au Nigéria et dans ses pays voisins.....	7
Introduction	7
2015 : L'offensive Ouest-africaine.....	8
L'aide américaine	9
Questions auxquelles une Résolution devrait répondre	11
Sujet B : L'émancipation des femmes face à la radicalisation	12
Introduction	12
Explication du problème	13
Situation actuelle.....	14
Position de certains pays / blocs.....	15
Pistes de réflexion	18
Questions auxquelles une Résolution devrait répondre	19
Lectures pour aller plus loin	20



MOTS DE BIENVENUE

Bonjour à tous,

Je m'appelle Renaud Mouzin et j'aurai le plaisir d'être le Director de l'Union Africaine lors cette édition 2018 de PIMUN !

Je suis un étudiant français, actuellement à la Faculté de Droit Jean Moulin Lyon III. J'ai eu le plaisir de découvrir le monde des MUN il y a deux ans grâce à l'association MUNICE, par laquelle j'ai par ailleurs pu assister à une de mes premières conférences qu'était l'édition 2016 de PIMUN. Si je m'y suis sûrement plus distingué par mes capacités en Social je me suis depuis l'année dernière attelé à la présidence de comités. Outre les Mini-MUN organisés par l'association MUNICE, que je présidais aussi régulièrement, PIMUN 2018 sera ma 16ème conférence !

Enfin, et surtout, j'ai la chance de présider depuis l'année dernière l'association MUNICE, organisant deux conférences internationales, de simulation des Nations unies, pour l'une, et des Institutions européennes, pour l'autre, par an à Nice !

J'ai hâte d'être présent à cette conférence dont les thématiques annoncent des débats très intenses et qui, je l'espère, seront menés avec zèle ! N'hésitez pas à me contacter si vous avez une quelconque question.

Diplomatiquement vôtre,

Renaud Mouzin, Chair de l'Union Africaine

Bonjour à tous et bienvenue au PIMUN 2018 !

Je m'appelle Aïda Alem et je serai Vice-Présidente (ou co-chair) de ce comité particulier qu'est l'Union Africaine, durant cette septième édition du PIMUN !

Je suis étudiante en deuxième année de Master en Peace Studies à l'Université Paris-Dauphine. Je suis également Présidente de l'Association Dauphine MUN, dont je fais partie depuis sa création en 2015 et qui m'a permis d'avoir des expériences MUNesques riches et variées.

En tant qu'étudiante Marocaine passionnée de relations internationales, l'Union Africaine est un comité que j'affectionne tout particulièrement. Ainsi, au vu des sujets sur lesquels vous débattrez et qui sont au cœur de l'actualité africaine et mondiale, j'ai hâte d'assister à des échanges qui, j'en suis sûre, seront à la fois prenants et très enrichissants !

J'espère que votre expérience au PIMUN sera marquante (inchallah). N'hésitez pas à nous contacter, nous restons à votre disposition avant et pendant la conférence.

Au plaisir de vous rencontrer !

Aïda Alem, Co-Chair de l'Union Africaine



Introduction au Comité

L'Union Africaine

L'Union Africaine est une organisation régionale, composée de 55 pays africains. Elle a été établie le 26 mai à Addis-Abeba (Éthiopie) et officiellement lancée le 9 juillet 2002 en Afrique du Sud, succédant à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), dont la Charte fut adoptée en 1963. Presque tous les États africains ont rejoint cette organisation continentale, puisque seul le Somaliland n'en fait pas partie, celui-ci n'étant reconnu par aucun Etat membre.

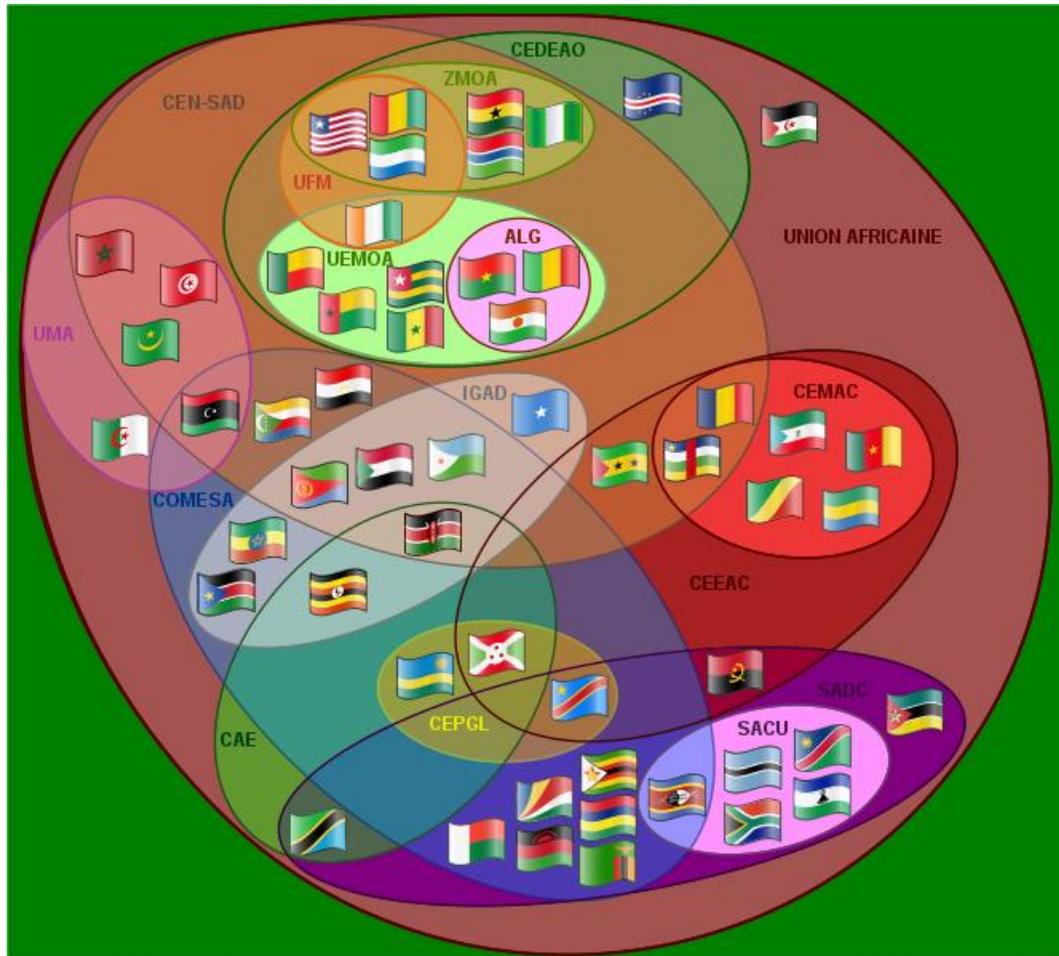
Les décisions cruciales de l'institution sont prises lors de la réunion semestrielle des chefs d'État et gouvernements des États membres : l'Assemblée de l'Union africaine. L'unique Etat étant membre de l'Organisation des Nations Unies, mais ne faisant pas partie de l'Union africaine était le Royaume du Maroc. Celui-ci avait décidé de quitter l'organisation précédente - l'Organisation de l'Unité Africaine - en raison de divergences fortes quant à la problématique du Sahara Occidental, celui-ci étant reconnu comme Etat membre par l'Union Africaine, en dépit des revendications territoriales du Maroc sur cette entité au statut particulier et surtout disputé. Le Maroc fait désormais partie de l'Union Africaine après son adhésion début 2017, la coopération régionale et l'intégration étant pertinentes, les États ne pouvant plus se permettre d'être isolés.

L'Union africaine traite de questions hétéroclites telles que les affaires politiques, commerciales et industrielles, économiques, juridiques, sociales, etc.

Elle est par ailleurs composée de nombreux organes à cet effet. Au rang des organes politiques, on peut trouver le Parlement panafricain, la Conférence, la Commission ou encore le Conseil exécutif. Les organes judiciaires et financiers étant eux aussi en plein essor, leur influence est loin d'être négligeable.

Il est par ailleurs notable que l'intégration de l'ensemble des pays africains à la mondialisation est évidemment l'un des enjeux majeurs de l'organisation. A cet effet, nombre de questionnements sont en jeu concernant l'utilisation même de cette organisation à cette intégration et plus encore concernant la façon d'y arriver, notamment à travers les Communautés économiques régionales. Celles-ci représentent des sortes de mini unions économiques au sein de l'union elle-même et portent à se demander si l'intégration du continent doit se faire à travers un bloc unitaire ou bien via l'intégration de ces sous-régions économiques qui, elles-mêmes, sont marquées d'affinités plus ou moins importantes entre Etats membres et n'étant pas à négliger dans l'étude des rapports entre eux.

A cet effet, vous pouvez trouver ci-dessous le diagramme montrant les relations entre les divers Etats signataires des accords ou ayant adhéré à des organismes multinationaux régionaux (avant 2017, soit avant l'intégration du Maroc à l'Union Africaine) :



Enfin, et surtout, l'Union Africaine n'est pas en reste concernant ses capacités défensives. A cet effet, l'institution dispose de certains outils pour résoudre les conflits touchant ses Etats membres.

Le premier d'entre eux est le Conseil de paix et de sécurité (CPS). Celui-ci fut établi en 2004 et il est défini comme un « organe de sécurité collective et de prévention visant à faciliter la prise de décisions effectives face aux conflits et à la reconstruction qui s'ensuit ». Plus encore, il tend à mettre en place une politique commune de défense. A cet effet, avait été annoncée en 2015 la création d'une force régionale d'intervention forte de 5 500 hommes, bien que plus ou moins laissée sans suite.

Toutefois, si cela faisait en réalité déjà 15 ans qu'était censée être mise en place une réelle force militaire avec une base propre, mais qui, faute de financement, était sans cesse repoussée, c'est désormais chose faite depuis 2017 où, à Douala, au Cameroun, a été inaugurée une base militaire. Celle-ci est supposée accueillir 20 000 hommes

Histoire du Comité et éventuels changements de politique

- 2017 : Le **Maroc réintègre l'Union Africaine**.
- 2012 : Nkosazana Dlamini-Zuma, ministre de l'intérieur d'Afrique du Sud, devient la **première femme dans l'histoire de l'organisation à être élue Présidente de la commission de l'Union africaine**.
- 2006 : La Résolution 1725 du Conseil de Sécurité de l'ONU permet l'envoi de troupes en Somalie : **Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)**. La même année, un ambassadeur d'un pays non africain (les Etats Unis) est pour la première fois nommé auprès de l'UA.
- 2005 : Le **Somaliland**, au nord de la Somalie, demande son adhésion à l'UA.
- 2004 : **Ouverture d'un « Parlement Panafricain »** à Midrand (Afrique du Sud), assemblée consultative de l'Union africaine, afin de mettre en place les politiques et objectifs de l'UA et de promouvoir la démocratie et le développement économique. La même année, des troupes sont envoyées au Darfour (**Mission de l'Union africaine au Soudan**).
- 2003 : Mise en place de la **Commission de l'Union africaine** et du **Conseil de paix et de sécurité** à Maputo (Mozambique).
- 2002 : **Congrès fondateur de l'UA** à Durban (Afrique du Sud).
- 2001 : L'OUA laisse officiellement place à l'**Union Africaine**, dotée de 53 Etats membres. Une période de transition de deux ans entre l'OUA et l'UA est entamée.
- 2000 : **Signature de l'Acte constitutif de l'UA** à Lomé (Togo).





- **1999** : Durant un sommet spécial à Sirte (Libye), l'OUA réfléchit à la **création d'une Union Africaine** dotée d'objectifs politiques communs, à l'image de l'Union Européenne.

- **1994** : **Adhésion de l'Afrique du Sud à l'OUA** après l'abolition du régime d'apartheid.

- **1984** : **Retrait du royaume du Maroc de l'OUA** suite à l'adhésion de la République arabe sahraouie démocratique.

- **1964** : **Premier sommet de l'OUA à Addis-Abeba** (Ethiopie), durant lequel les Etats membres s'engagent à œuvrer pour la décolonisation du continent. L'OUA adopte une résolution affirmation la souveraineté territoriale.

- **1963** : **Création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Addis-Abeba** (Ethiopie), par 32 Etats membres. Durant cette période, les problématiques principales auxquelles l'organisation fait face sont la décolonisation des Etas africains et le soutien aux différents mouvements indépendantistes au sein du continent.



Sujet A : La lutte contre l'insurrection de Boko Haram au Nigéria et dans ses pays voisins

Introduction

Naissant en 2002, Boko Haram est issu d'un groupe d'insurgés qui vise à mettre fin à la culture occidentale au Nigeria par l'instauration d'un califat, par le terrorisme et selon une idéologie qualifiée de salafiste djihadiste (sunnite). L'hégémonie de la culture occidentale fut alors considérée comme une violation de la charia, la « loi islamique ».

L'insurrection de Boko Haram se caractérise essentiellement par un soulèvement qui a débuté en 2009 au Nigeria, ayant pour finalité l'établissement d'un Etat Islamique. C'est à ce moment que le groupe terroriste lance une rébellion armée contre le gouvernement du pays, celui-ci étant auparavant essentiellement une secte, fondée par le prédicateur Mohamed Yusuf. Le groupe connaît une scission en 2012, entre la faction conservatrice salafiste, dirigée par Abu Usmatul al-Ansari et la faction violente dirigée par Abubakar Shekau. Entre 2009 et 2013, le nombre de pertes humaines était estimé à 1000.

En 2014 le soulèvement s'est étendu aux trois pays voisins – Cameroun, Tchad et Niger. Désormais, plus de 20 000 pertes humaines ont été observées. Boko Haram a été nommé le « groupe terroriste le plus meurtrier au monde ». Celui-ci déclare alors en 2014 le nord-est du Nigeria et donc du Califat islamique comme étant bientôt totalement sous leur contrôle.

Plus de 2,6 millions de personnes ont été déplacées, que ce soit en interne ou vers les pays voisins. Afin de susciter la peur, les groupes terroristes ont régulièrement recours à des enlèvements de masse. On peut par exemple citer les enlèvements de 276 écolières dans le Chibok, qui furent, à cette suite, obligées de se marier à des combattants de l'organisation terroriste.

Plus globalement, l'UNICEF estime que Boko Haram aurait enlevé plus de 1000 enfants, tuant 2295 enseignants et détruisant plus de 1400 écoles, depuis 2013, au Nigéria.

En 2015, la complexité du conflit monte d'un cran à l'issue d'une division du groupe, dont une partie rejoint Al-Qaïda et l'autre plaçant allégeance à l'Etat Islamique (Daesh), ce dernier reconnaissant cette fraction du groupe 5 jours plus tard, qui prendra alors le nom d'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest, formant dès lors une « province » de l'EI.

A cet instant, le conflit est devenu un problème mondial et la communauté internationale s'est plus ou moins axée sur sa résolution. Une coalition d'Afrique de l'Ouest a été créée pour freiner l'extension de Boko Haram.

En août 2016, l'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest se scinde lui-même en deux, l'un des ses dirigeants, Abubakar Shekau, étant écarté par les instances de l'EI pour « extrémisme » et étant remplacé par Abou Mosab Al-Bernaoui. Ce premier s'oppose dès lors à cette décision, prenant la tête d'une nouvelle faction qui ré-adopta son ancien nom de « Groupe sunnite pour la prédication et le djihad ».

Quoiqu'il en soit, et quel que soit son nom, les Nations Unies, et plus précisément son Conseil de Sécurité, désignent toutes ces entités comme des organisations terroristes, depuis une résolution votée le 22 mai 2014.



La fracturation des différents groupes rendant leur identification d'autant plus complexe et leurs champs d'action d'autant plus larges, des solutions efficaces doivent être trouvées pour résoudre cette menace que constitue le terrorisme islamiste au Nigéria et dans ses pays voisins. Il s'amplifie rapidement et met en péril l'ensemble du continent. En effet, le Nigéria et ses pays voisins ne sont pas les seuls pays menacés par Boko Haram. Il faut garder à l'esprit que plusieurs groupes terroristes – qu'ils soient islamiques ou chrétiens - tentent d'imposer leur violence dans le continent : le Shebab (Somalie), Al-Qaïda au Maghreb islamique (Algérie, Tunisie, Libye) ou les milices Anti-Balaka (République centrafricaine), par exemple. Toutes ces factions commettent des atrocités tout aussi meurtrières, à l'image des enlèvements, viols et autres exécutions de masse qu'ils perpétuent.

2015 : L'offensive Ouest-africaine

Le 23 janvier 2015, les troupes nigérianes sont venues à bout de leurs préparatifs visant l'organisation d'une offensive majeure contre Boko Haram. A l'origine, l'offensive était censée prendre fin avant les élections du 14 février 2015. Pourtant, une vidéo montrant des militants de Boko Haram tenant « suffisamment d'armes pour prendre le Nigéria et ses voisins » a mené à prendre la décision de conduire une offensive préventive.

En conséquence, le Tchad, le Cameroun et le Niger ont été conduits à prendre rapidement des mesures contre ce danger imminent. C'est pourquoi ces trois pays ont décidé de reconnaître la menace croissante du groupe terroriste et ont promis un appui militaire au cours de l'opération. Cette campagne visait alors à détruire les « refuges sûrs et échappatoires des terroristes », ainsi qu'à fournir des « opérations conséquentes » afin de se débarrasser de la menace de Boko Haram définitivement.

Le 4 février 2015, les forces tchadiennes sont entrées dans le Gamboru, au Nigéria, ville qui était assiégée par Boko Haram. Environ 200 soldats de Boko Haram furent tués au cours cette offensive. En revanche, 9 soldats Tchadiens ont été tués et 21 blessés dans les attentats. Selon le commandant Ahmat Dari, les forces avaient alors « mis en déroute cette bande de terroristes » et fait le vœu de « les pourchasser partout ». La réponse de Boko Haram fut de lancer un raid à proximité de Fotokol, au Cameroun. Le nombre de victimes de celui-ci est estimé à 81 civils, 13 soldats tchadiens et 6 soldats camerounais. Néanmoins, les témoins oculaires ont affirmé que l'organisation terroriste a subi de nombreuses pertes, ceux-ci ne les laissant pas sans réponse puisqu'afin de venger ces pertes, Boko Haram incendia la mosquée de la ville, tranchant la gorge des civils, sans distinction religieuse, sexuelle ou ethnique.

Le 6 février, les nigériens, aux côtés des forces tchadiennes vainquent Boko Haram, forçant le groupe terroriste à se rendre et à abandonner une douzaine de villes et de villages. Les militaires Français ont fournis des vols de reconnaissance afin de faciliter l'offensive. En réponse, Boko Haram a tué plus de 100 civils en attaquant des villages au Nigéria et au Cameroun.

Le 7 février 2015, le gouvernement nigérian a reporté les élections pendant six semaines, du fait des conditions électorales dangereuses dans le nord-est. Des manifestations ont eu lieu pour protester contre cette annonce et la police a empêché les manifestants de pénétrer dans le siège de la commission électorale. Dans la même journée, le Tchad, le Cameroun, le Bénin et le Niger ont convenu un apport de 7 500 hommes de l'Union Africaine au sein l'opération contre Boko Haram.

Le 17 février 2015, les forces tchadiennes ont lancé une attaque sur le quartier Kala/Balge du Nigéria, ciblant la ville Souhila afin de la conquérir. Le même jour, les militaires Nigériens ont repris Monguno via une coordination aérienne et terrestre des forces d'assaut. Les forces tchadiennes ont repris Souhila le 24 février. Le



groupe terroriste a lancé une série de raids et de représailles pour empêcher les troupes de s'approcher de la forêt de Sambisa.

À la mi-février, quelque 300 insurgés de Boko Haram ont été éliminés par les forces nigérianes et onze autres villes ont été reprises. Plusieurs militants ont été arrêtés et les stocks d'armes ont été saisis. Deux soldats nigériens ont été tués et des blessés sont à déplorer.

Abubakar Shekau souhaite perturber les élections, qui devaient avoir lieu le 28 mars. A cet effet, notamment, une mission de bombardements tue 37 personnes assistant à des funérailles à Abdam, au Niger.

Le 28 février 2015, un grand rassemblement composé de 5000 personnes a eu lieu à Yaoundé (Cameroun) en guise de soutien aux forces de la République centrafricaine dans sa lutte contre le groupe terroriste.

Le 6 mars 2015, l'Union Africaine accepte finalement d'envoyer 8000 soldats pour sécuriser la frontière nigérienne, mais n'a pas permis à ces troupes d'entrer dans le pays.

Le 7 mars 2015, Boko Haram est devenu plus faible que jamais et perd plusieurs territoires. Il prête allégeance à l'Etat Islamique. Selon le porte-parole de l'armée nigérienne Sami Usman Kukashela, l'engagement a démontré « la terrible misère et la faiblesse extrême du groupe terroriste » et Shekau est décrit comme un « homme qui se noie ». Le même jour, Boko Haram a attaqué l'ancien fief du groupe, Maiduguri, via des attentats-suicide faisant plus de 50 morts.

Le 8 mars 2015, une autre offensive contre Boko Haram a eu lieu. Elle était composée d'une coalition de forces tchadiennes, camerounaises et nigérianes après une série de frappes aériennes de deux jours. 8 jours plus tard, l'armée nigérienne a repris Bama.

Le 24 mars 2015, Boko Haram détient plus de 400 femmes et enfants de la ville de Damasak, au Nigeria.

Le 27 mars, l'armée nigérienne a pris ce qui était considéré comme le siège de Boko Haram, Gwoza. L'armée nigérienne a déclaré que presque tous les territoires de Boko Haram avaient été reconquis, un jour avant les élections. En conséquence, le groupe terroriste tua tous les habitants de la ville incapables ou réticents à l'idée d'aider à défendre l'EI contre l'avancée de l'armée. Le président tchadien Idriss Deby se montre critique face aux forces nigérianes, les accusant directement de se sous-investir dans la lutte contre le groupe terroriste.

Boko Haram tue 41 personnes, y compris un député, le jour du scrutin, dans le but de perturber son déroulement. Le Président nouvellement élu, Muhammadu Buhari, promet de poursuivre la lutte contre l'insurrection.

Nous vous conseillons par ailleurs de visionner cette vidéo retraçant l'évolution de Boko Haram de façon détaillée et très accessible, et ce jusqu'au moment des élections, en seulement 5 minutes : http://www.lemonde.fr/afrique/video/2015/01/28/comprendre-la-menace-de-boko-haram-en-5-minutes_4564636_3212.html

Le 8 avril 2015, les dirigeants de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest se réunirent pour trouver des stratégies afin d'éradiquer le groupe terroriste. Un porte-parole de l'armée tchadienne a déclaré que la capacité de Boko Haram à causer des dégâts est réduite en raison de l'efficacité de la coalition. Néanmoins, le Nigeria fit remarquer qu'une guerre asymétrique était toujours en cours, que ce soit à travers des kamikazes ou des tactiques de guérilla, entre autres.

Le groupe terroriste est désormais très clairement affaibli. Toutefois, celui-ci continue d'agir régulièrement, le plus souvent via des actions éclaires de tuerie sur un point précis ou d'enlèvements massifs et bien moins à travers l'occupation directe de villages ou de villes et leur exploitation, réduisant de fait leur « califat » au quasi-néant.

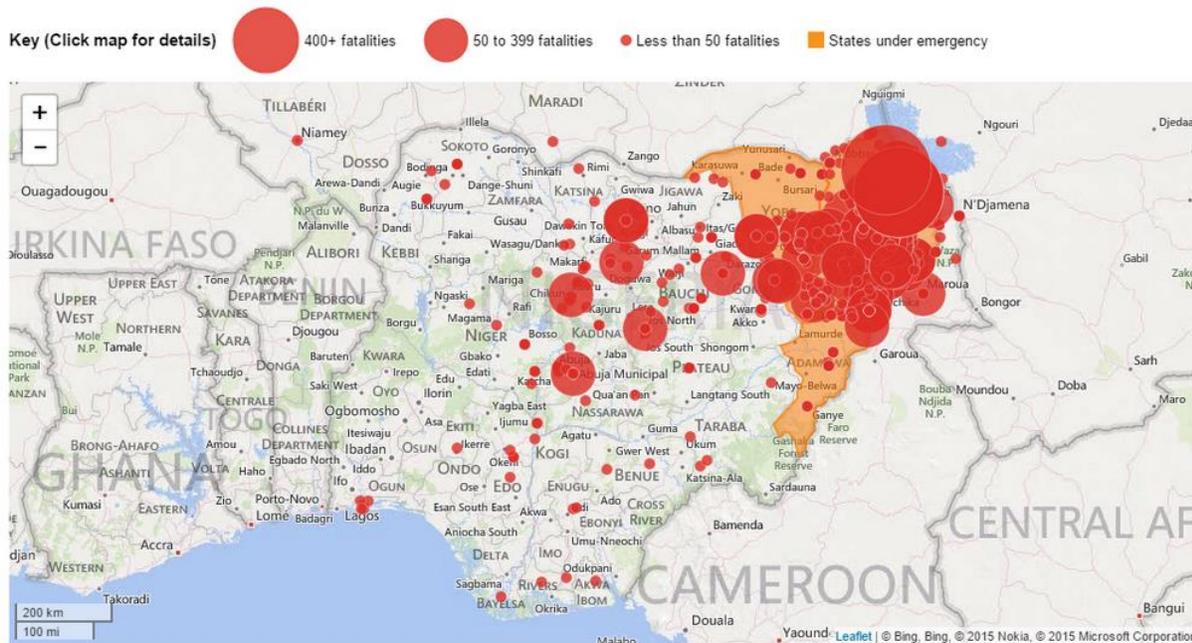
L'aide américaine

En octobre 2015, 300 soldats américains furent déployés au Cameroun, avec l'accord du gouvernement camerounais. Leur principale mission était de fournir un soutien en termes de renseignements aux forces locales, notamment en effectuant des vols de reconnaissance. Les troupes mirent aussi en place un programme aux fins de transfert de véhicules militaires et d'équipement américains au profit des forces camerounaises. De même, les forces américaines assurèrent des entraînements réguliers auprès des forces locales.

En mai 2016, les militaires américains se sont impliqués dans le conflit via le transfert de renseignements dans la région pour aider les forces locales, notamment à travers des opérations de drones.

L'aide américaine se traduit aussi désormais à travers de dotations financières. 60 millions de dollars furent par exemple annoncés en mars dernier en soutien à la force multinationale du G5 Sahel (composée elle-même de la Mauritanie, du Mali, du Burkina Faso, du Niger et du Tchad). Cette même force reçoit le soutien d'autres nations par ailleurs, dont plus récemment l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis. A noter que l'implication du G5 Sahel dans la lutte contre Boko Haram était toutefois très mince, prenant de l'ampleur seulement depuis l'automne dernier, c'est-à-dire à la suite de l'annonce en juillet 2017 d'une dotation de 5000 hommes à cette force, et ce avec l'appui technique, financier et matériel de la France, élargissant de fait l'étendue de l'opération Barkhane.

Plus largement, sont par ailleurs passés des contrats d'armement entre le Nigéria et les USA, dont le dernier en date, d'une valeur de 400 millions de dollars, et qui avait été gelé par l'administration Obama à la suite d'un « bombardement accidentel » par l'armée nigériane d'un camp de déplacés qui avait tué 112 civils en janvier 2017, fut débloqué par la dernière administration en place.





Questions auxquelles une Résolution devrait répondre

Vous l'aurez compris, la lutte contre les entités terroristes sévissant au Nigéria et dans ses pays voisins, regroupés sous le nom de Boko Haram, quelle que soit leur affiliation finale, est un enjeu qui a évolué et sans doute perdu de l'ampleur mais qui, pour autant, ne saurait être mis de côté, tant les exactions des groupes susvisés sont, et restent, constantes.

Les enjeux sont ainsi multiples, tant à travers la lutte pure contre le groupe terroriste qui pourrait se traduire, par exemple, à travers la dotation de corps armés à mettre en perspective avec les moyens des Etats africains, financiers comme humains, que par le règlement des conséquences y étant afférentes. A cet effet, l'un des enjeux majeurs est le sort des déplacés, certains craignant même de se retrouver apatrides, ou tout simplement de ne jamais pouvoir se sédentariser à nouveau.

De même, les enjeux humanitaires figurent au cœur des préoccupations des Etats africains touchés, sans même évoquer ceux éducatifs, culturels, sociaux, etc.

Par ailleurs, le domaine politique interne, particulièrement au Nigéria, fait de la lutte contre Boko Haram un terrain parsemé d'embûches, notamment dans un pays où les répressions envers la population sont fortes, creusant d'autant plus les disparités entre le Nord – où sévit Boko Haram – et le Sud du pays, la première région ne cessant d'être qualifiée comme délaissée par le Gouvernement.

Ce contexte politique trouve par ailleurs un écho au sein d'autres nations, tel qu'au Cameroun, Etat au sein duquel furent par exemple condamnés récemment 3 lycéens à 10 ans de prison pour une blague sur le groupe terroriste particulièrement actif au nord du pays.

Il vous appartiendra ainsi de définir les axes et domaines sur lesquels vont s'appuyer votre lutte contre Boko Haram ou le règlement des conséquences y étant afférentes, et ce, en rédigeant une résolution la plus complète possible.

Sujet B : L'émancipation des femmes face à la radicalisation

Introduction

En janvier 2015, les Etats membres de l'Union Africaine ont adopté un communiqué – présenté sous la forme d'une déclaration aux chefs d'Etat durant la 24^{ème} Conférence de l'Union Africaine – en vue de la réalisation de l'autonomisation des femmes dans le cadre de l'Agenda 2063¹. Ce communiqué inclut des recommandations et des engagements qui sont essentiels pour que le programme d'égalité des genres du continent puisse aller de l'avant.

De fait, 2010-2020 a été proclamée par l'UA décennie de la femme africaine, placée sous le thème de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, et 2015 a été l'« Année de l'autonomisation des femmes et du développement pour la concrétisation de l'Agenda 2063 ».

Cette même année, la Commission de l'Union Africaine a établi l'importance que représenterait l'intégration complète des problématiques liées aux femmes au sein du plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, tout en insistant sur les menaces qui planent sur l'avancement du programme d'égalité des genres, qui incluent les pandémies et le terrorisme.

Selon M. Lebogang Motlana, directeur du Centre de services régional du PNUD pour l'Afrique, les femmes africaines représentent des actrices incontournables dans le processus de développement et leur contribution doit être reconnue et estimée. Ainsi, il paraît essentiel d'étudier entre autres le rôle des femmes dans la prévention de la radicalisation et, plus généralement, dans la lutte contre l'extrémisme comme moyen de réaliser leur émancipation.



Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté en 2000 la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, « un texte historique qui reconnaît le rôle décisif des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, les négociations de paix, la participation aux opérations de maintien de la paix, à l'action humanitaire

¹ AU, « Stakeholder's Consultation on 2015 Theme "Year of Women Empowerment and Development Towards Africa Agenda 2063" », Janvier 2015

et aux efforts de consolidation de la paix après les conflits »². Cette Résolution a été ensuite complétée et adoptée par plusieurs Etats africains.

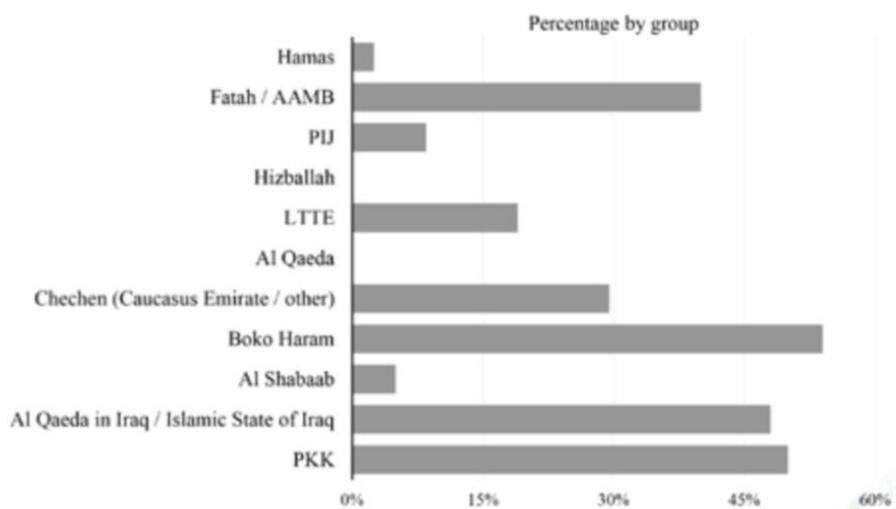
En conformité avec cette Résolution, l'UA a intégré des engagements relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité dans ses différents programmes. En 2014, Mme Bineta Diop est nommé Envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité, coordonnant les efforts de mise en œuvre de la Résolution 1325 en Afrique.

Explication du problème

La radicalisation est un problème qui se retrouve à l'échelle mondiale, ciblant particulièrement les femmes en tant que catégorie vulnérable. Ce phénomène est trop souvent sous-estimé. Les jeunes filles et femmes sont victimes de groupes terroristes en Afrique et se retrouvent recrutées ou « victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ». De fait, les violences sexuelles sont utilisées comme une arme de guerre en République Démocratique du Congo ou au Soudan du Sud. Si les hommes demeurent toutefois majoritaires au sein des organisations terroristes, les femmes servent de mères, partenaires et amies des personnes radicalisées et sont prises pour cibles par ces organisations.

Elles sont également utilisées pour les aspects logistiques, le recrutement, les attentats suicide et le combat³. A titre d'exemple, le mouvement terroriste Boko Haram utilise majoritairement les femmes pour des attentats-suicide. En effet, entre 2011 et 2017, sur les 338 kamikazes identifiés dans les 434 attentats commis par l'organisation, au moins 244 seraient des femmes⁴. De même, une légère augmentation a été notée dans le recrutement de jeunes filles et femmes par des (femmes) terroristes.

Figure 6: Estimated Female Participation in Terrorist Groups



² Zipporah Musau, « Les femmes, la paix et la sécurité », *Afrique Renouveau (ONU)*, Décembre 2015

³ United Nations Development Programme, « Preventing and Responding to Violent Extremism in Africa: A Development Approach »

⁴ « Terrorisme: Boko Haram utilise une majorité de femmes pour les attentats-suicide », *RFI*, Août 2017



⁵L'Observateur permanent de l'Union africaine auprès des Nations Unies a déclaré en 2016 que les femmes étaient trop souvent regardées « comme des victimes », invitant la communauté internationale à « reconnaître et encourager leurs capacités à faire partie des efforts en matière de paix et de développement ». D'après ONU Femmes, « moins de 10% des négociateurs de paix dans le monde et 3% à peine des signataires d'accords de paix sont des femmes ».

La perception victimaire des femmes serait liée à des « pratiques culturelles cyniques qui font perdurer des attitudes et des normes patriarcales »⁶, selon M. Macharia Kamau, Président de la Commission de consolidation de la paix. Ainsi, la dimension culturelle demeure prégnante dans l'abus contre les femmes, ces dernières étant sujettes à des mariages précoces, des mutilations génitales féminines et étant les principales victimes de violence basée sur le genre.

Situation actuelle

En mars 2016, le Conseil de sécurité des Nations Unies a tenu un débat portant sur « Le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique », montrant l'importance croissante de l'implication des femmes et leur rôle déterminant dans les « interventions menées aux fins de la paix et de la sécurité » sur le continent africain⁷. Durant cette 7658^{ème} séance du Conseil, Mme Mlambo-Ngcuka, Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU Femmes, a déclaré que « l'autonomisation des femmes [était la] première ligne de défense [du continent] contre le militarisme et l'extrémisme violent ».

En octobre 2017, la 728^{ème} session du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine a porté sur le rôle des femmes dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique. Durant cette session, les femmes ont été reconnues comme des actrices essentielles dans la prévention de l'extrémisme, dans la mesure où elles sont non seulement les plus à même d'identifier les signes avant-coureurs de radicalisation et de les éviter, mais aussi car elles sont des « multiplicatrices de force » afin de sensibiliser les communautés à de telles menaces (selon Mme Ndongo-Seh).⁸

Résultat 7 – Initiatives sexospécifiques : Les femmes sont à même de jouer un rôle important dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent.	7.1. Les capacités des femmes sont renforcées, et elles sont à même d'identifier les signes précoces de radicalisation et de parti-initiatives au niveau communautaire/national/régional (alerte précoce, élaboration de stratégies/dialogues à l'échelle régionale et police de proximité, par exemple).
	7.2. Un soutien psychosocial est apporté aux familles et aux victimes.
	7.3. Des femmes et des jeunes jouent le rôle d'agents/ambassadeurs de la paix.

Ainsi, chaque organisation est consciente du rôle prépondérant des femmes et de leur nécessaire émancipation dans la lutte contre la radicalisation, dans la mesure où elles détiennent un pouvoir d'influence au sein des

⁵ Source du graphique : Mackenzie Waddell-Harris, *(Wo)men in terrorism: from Chechnya's Black widows to the women in the Islamic State*, Research Paper – University of Ottawa Graduate School of Public and International Affairs, 2017

⁶ « Le Conseil de sécurité examine le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique », CS/12304, 28 mars 2016

⁷ *Ibid.*

⁸ Source du tableau : Bureau régional pour l'Afrique du PNUD, *Prévenir et lutter contre l'extrémisme violent en Afrique : une approche axée sur le développement*, champs d'action



familles, des communautés et des gouvernements⁹. Ainsi, leur participation de manière proactive dans la lutte contre le terrorisme peut apporter un changement positif.

En 2014, la Commission de l'UA a lancé le Programme Genre, Paix et Sécurité 2015-2020, servant à la fois de « cadre dans l'élaboration de stratégies et de mécanismes efficaces pour accroître la participation des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité », mais permettant également la protection des femmes en situation de conflit et de post-conflit en Afrique.

Position de certains pays / blocs

L'Afrique de l'Est est une des régions les plus touchées par le terrorisme, avec la présence notamment du groupe Al Shabab. De nombreuses conférences ont eu lieu dans la région afin de discuter « de la façon dont l'extrémisme violent a un impact sur les femmes, des approches communautaires de lutte contre le terrorisme, du rôle des institutions somaliennes de sécurité et de leurs politiques relatives aux femmes, et de la façon dont les femmes peuvent aider à lutter contre l'extrémisme et la radicalisation provenant du groupe militant, Al Shabab »¹⁰.

Les femmes somaliennes et djiboutiennes sont encouragées par leurs gouvernements « à se lever contre le défi posé par le terrorisme ». Ainsi, la Somalie est engagée en faveur de l'intégration des femmes dans toutes les institutions politiques et sécuritaires, au niveau central et au niveau régional, afin de leur permettre de contribuer efficacement aux efforts d'élimination de toutes les formes d'abus¹¹. Le Gouvernement Fédéral de la Somalie est soutenu notamment par la Mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM) dans l'élaboration du cadre légal, clé pour l'autonomisation des femmes¹².

Au Sud Soudan, des femmes ont contribué à la prévention et au règlement du conflit en 2013, avec par exemple la création par des femmes d'une plateforme proposant des solutions pacifiques pour mettre un terme au conflit.

⁹ Security Council Counter-terrorism committee, « Role of women in countering terrorism and violent extremism »

¹⁰ AMISOM, « Une conférence organisée par l'AMISOM sur le rôle des femmes dans la lutte contre l'extrémisme s'ouvre à Djibouti », Décembre 2015

¹¹ *Ibid.*

¹² Source de l'image : « Les femmes militaires œuvrant à l'AMISOM célèbrent la contribution des femmes à la paix mondiale », AMISOM, 09 mars 2018



De même, les femmes ont joué un rôle décisif dans les efforts ayant conduit à la paix en Angola, dans la mesure où elles ont pris part activement aux efforts de consolidation de la paix et de reconstruction nationale au cours de la période post conflit¹³.

La menace terroriste est également prégnante en Afrique de l'Ouest, avec la présence de Boko Haram (dont la zone d'opération s'étend également en Afrique centrale). Les Etats membres sont conscients de la nécessaire émancipation des femmes par leur participation à la vie politique, en plus de la prévention des conflits et des activités de consolidation de la paix comme moyen de faire face à la radicalisation.

Ainsi, certains pays tels que le Libéria, la Sierra Leone, le Sénégal ou le Mali ont mis en place des centres de situation des femmes afin de surveiller et prévenir la violence en période électorale¹⁴. Il en va de même pour certains pays d'Afrique centrale ou de l'Est tels que la Guinée-Bissau, l'Ouganda ou le Kenya.

De plus, au Libéria, les femmes ont pu jouer un rôle majeur dans les accords de paix de 2003, notamment grâce à des initiatives comme celles de l'association « Women of Liberia Mass Action for Peace »¹⁵. Aussi, au sein de l'Assemblée nationale kenyane, 47 sièges sont réservées aux femmes.

Les Etats membres du Conseil de sécurité des Nations Unies préconisent la création d'une base de donnée à l'échelle continentale visant à archiver les atrocités commises à l'encontre des femmes, la création de cellules d'analyses des données au sein des opérations de maintien de la paix des de l'UA et la mise en place de structures de soutien aux victimes de violences sexuelles liées aux conflits et à l'extrémisme violent.

De plus, Mme Mlambo-Ngcuka a proposé en 2016 au Conseil de sécurité des Nations Unies l'élargissement de la participation de la société civile aux consultations sur des situations particulières de pays, aux travaux de ses organes subsidiaires, tel le Comité contre le terrorisme et à ses missions. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, toutes les équipes de médiation incluent des femmes, depuis 2012, « permettant la formulation de

¹³ « Le Conseil de sécurité examine le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique », CS/12304, 28 mars 2016

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Philippe Couve, « Un accord de paix après 14 ans de guerre civile », *RFI*, Août 2003



dispositions vigoureuses consacrant une perspective sexospécifique dans les accords de paix et de cessez-le-feu »¹⁶.



¹⁶ « Le Conseil de sécurité examine le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique », CS/12304, 28 mars 2016



Pistes de réflexion

Avant d'apporter des solutions à notre sujet, une analyse des défis actuels qui se posent pour la réalisation de cadres institutionnels visant à promouvoir l'égalité entre les sexes, à l'échelle du continent, sera nécessaire.

De plus, de nombreuses déclarations d'intention ont été prononcées et de nombreux cadres légaux ont été élaborés. Toutefois, des actions et solutions en vue de leur mise en place manquent, ainsi que des mécanismes de suivi.

Il s'agit également de définir concrètement une manière pour les Etats membres de fournir aux femmes les compétences techniques leur permettant de devenir autonomes.

De même, une étude particulière du rôle de l'éducation et de l'inclusion de la jeunesse et des femmes doit être effectuée, suivant les recommandations de Mme Bineta Diop, Envoyée Spéciale de l'Union Africaine pour les femmes, la paix et la sécurité.

Enfin, la nature changeante des conflits en Afrique fait que la collaboration entre l'Union Africaine et ses partenaires régionaux et internationaux (l'Organisation des Nations Unies, les Communautés Economiques Régionales...) doit être repensée.



Questions auxquelles une Résolution devrait répondre

- Avant d'apporter des solutions à notre sujet, une analyse des défis actuels qui se posent pour la réalisation de cadres institutionnels visant à promouvoir l'égalité entre les sexes, à l'échelle du continent, sera nécessaire.
- De plus, de nombreuses déclarations d'intention ont été prononcées et de nombreux cadres légaux ont été élaborés. Toutefois, des actions et solutions en vue de leur mise en place manquent, ainsi que des mécanismes de suivi.
- Il s'agit également de définir concrètement une manière pour les Etats membres de fournir aux femmes les compétences techniques leur permettant de devenir autonomes.
- De même, une étude particulière du rôle de l'éducation et de l'inclusion de la jeunesse et des femmes doit être effectuée, suivant les recommandations de Mme Bineta Diop, Envoyée Spéciale de l'Union Africaine pour les femmes, la paix et la sécurité.
- Enfin, la nature changeante des conflits en Afrique fait que la collaboration entre l'Union Africaine et ses partenaires régionaux et internationaux (l'Organisation des Nations Unies, les Communautés Economiques Régionales...) doit être repensée.



Lectures pour aller plus loin

Agenda 2063 de l'Union Africaine https://au.int/sites/default/files/pages/3657-file-agenda2063_popular_version_fr.pdf

Programme Genre, Paix et Sécurité 2015-2020 du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine <http://www.peaceau.org/en/page/80-women-gender-peace-and-security-1>

Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (S/RES/1325) [http://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325\(2000\)-F.pdf](http://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325(2000)-F.pdf)

Résolution 2242 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (S/RES/2242) [http://undocs.org/fr/S/RES/2242\(2015\)](http://undocs.org/fr/S/RES/2242(2015))

Security Council Counter-terrorism committee, « Role of women in countering terrorism and violent extremism », <https://www.un.org/sc/ctc/focus-areas/womens-role/>

United Nations Development Programme, « Preventing and Responding to Violent Extremism in Africa: A Development Approach », <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Local%20Governance/UNDP-RBA-Preventing-Extremism-2015.pdf>

Mackenzie Waddell-Harris, *(Wo)men in terrorism: from Chechnya's Black widows to the women in the Islamic State*, Research Paper – University of Ottawa Graduate School of Public and International Affairs, 2017